

Formation en matière de violence faite aux femmes

Partie 1 : Historique et fondements

Module 1.1 : Historique des Calacs et des maisons d'hébergement de l'Ontario français

Ce module a été réalisé pour Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) et fait partie d'une série de modules de formation matière de violence faite aux femmes.

Nous désirons remercier nos partenaires financiers qui ont contribué à différentes étapes de la réalisation de l'ensemble de ce projet : le ministère des Finances de l'Ontario, le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, le programme Franccommunautés virtuelles d'Industrie Canada, Santé Canada, le Consortium national de formation en santé - volet Université Laurentienne, et le Centre Victoria pour femmes de Sudbury.

Les vues exprimées dans ce module ne représentent pas nécessairement la position officielle du gouvernement du Canada, ni celle du gouvernement de l'Ontario, ni celle du Consortium national de formation en santé.



L'idée originale de ce module est issue des *Fiches Atouts!* Cette trousse de formation a été produite par le Centre Victoria pour femmes de Sudbury (2002).

Auteures : Marie-Luce Garceau et Ghislaine Sirois, 2008.

Diane Dupont et Marie-Luce Garceau, version originale, 2000.

Coordonnatrice du projet de révision : Marie-Luce Garceau

Révision des textes : Julie Boissonneault

Conception pédagogique : Christine Fillion, Consortium national de formation en santé - volet Université Laurentienne

Programmation et mise en ligne : Fondation ConceptArt multimédia

Ce module a été soumis à une évaluation externe. La liste des personnes qui l'ont évalué et leur titre peut être consultée sur demande auprès d'AOcVF.

Ce module est disponible en gros caractères, sur demande.

Ce module peut être reproduit à condition d'en citer la source.

Ce module est disponible sur le site <http://ressources-violence.org>



288, rue Dalhousie, pièce E

Ottawa (Ontario) K1N 7E6

Tél.: 613.241.8433

Télec.: 613.241.8435

aocvf@francofemmes.org

www.francofemmes.org/aocvf

5 mars 2008

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	1
Objectifs du module.....	1
Fiche 1 – Définition de l’approche féministe	2
Mise en contexte	3
Objectif de la fiche.....	3
1. Définition de l’approche féministe	3
1.1. Analyse féministe ou approche féministe	4
1.2. Intervention féministe	4
Fiche 2 – Un brin d’histoire	5
Mise en contexte	6
Objectifs de la fiche	6
Exercice 1 : Histoire de votre organisme.....	6
1. Tour d’horizon du développement des services en français en matière de violence faite aux femmes en Ontario.....	7
1.1. Première vague d’investissements : 1976 – 1990	8
1.2. Deuxième vague d’investissements : 1991 – 1995	8
1.3. Troisième vague d’investissements : 1996 – 2000	9
1.4. Quatrième vague d’investissements : 2001 – 2004.....	10
1.5. Cinquième vague d’investissements : 2005 – 2007	12
2. Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.....	13
Pour en savoir plus long.....	14
Fiche 3 – Philosophie, valeurs et principes	15
Mise en contexte	16
Objectifs de la fiche	16
1. Philosophie des Calacs et des maisons d’hébergement	16
2. Balises des services.....	17
2.1. Principes directeurs	18
2.2. Portrait idéal d’un service en français de qualité à atteindre	19
Pour en savoir plus long.....	22
Fiche 4 – Autoévaluation du module.....	23
Conclusion	24
Bibliographie	25

INTRODUCTION

Bienvenue au premier module de la *Formation en matière de violence faite aux femmes*. En guise d'introduction à cette formation, nous aimerions présenter l'historique des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (Calacs) et celui des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale de l'Ontario français. Comme vous le constaterez à la lecture de ce module, cette histoire est parsemée d'embûches et de succès.

Les services offerts en français en matière de violence contre les femmes existent en Ontario depuis maintenant 30 ans. Ils sont le fruit de la volonté, de la détermination et de la concertation de nombreuses femmes francophones issues de toutes les régions de la province. Nous tenons à les saluer et à les remercier chaleureusement.

Nous connaissons peu l'histoire des femmes de l'Ontario français. De façon générale, ces femmes sont les grandes oubliées des chercheurs et chercheuses qui ont peu parlé de leurs problèmes, notamment des violences qui s'exercent contre elles. En l'absence de la visibilité que donneraient des données concrètes sur leur situation, les initiatives de prévention, de sensibilisation et d'accès aux services directs en matière de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel ont émergé plus tardivement que pour la population des femmes ontariennes en général.

Dans ce document, nous vous proposons le parcours suivant. D'abord, nous présentons brièvement ce que sont les maisons d'hébergement et les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (Calacs) et ce qu'est l'approche féministe. Nous relatons ensuite l'histoire mouvementée du développement des services en français en matière de violence faite aux femmes. Comme les Calacs et les maisons d'hébergement ont des valeurs féministes communes (nous verrons les différences entre ces services dans des modules ultérieurs), il importe de les connaître afin que nous soyons au même diapason.

Le contenu de ce document provient de plusieurs sources documentaires, mais il s'appuie aussi sur les suggestions et sur les témoignages des intervenantes et des directrices des organismes qui luttent contre la violence faite aux femmes.

Bonne lecture!

OBJECTIFS DU MODULE

- Présenter brièvement l'approche et l'intervention féministes adoptées par les organismes.
- Dévoiler l'histoire du développement des services en français en matière de violence en Ontario.
- Examiner la philosophie commune aux maisons d'hébergements et aux Calacs.
- Présenter les valeurs et les principes directeurs des organismes.

Fiche 1 – Définition de l’approche féministe

Mise en contexte

Objectif de la fiche

1. Définition de l’approche féministe
 - 1.1. Analyse féministe ou approche féministe
 - 1.2. Intervention féministe
-

FICHE 1 – DÉFINITION DE L'APPROCHE FÉMINISTE

MISE EN CONTEXTE

Les Calacs, les maisons d'hébergement et plusieurs organismes offrant des services en français en matière de violence faite aux femmes sont des organismes dont le mandat est d'apporter un soutien aux survivantes d'agression sexuelle et aux femmes victimes de violence conjugale ou d'autres formes de violence.

Tout en assurant des services aux femmes victimes de violence, ces organismes jouent un rôle de sensibilisation et d'éducation du public dans le but de contrer les mythes sur l'agression sexuelle, sur la violence de la part de partenaires intimes ou sur celle vécue dans un plus grand contexte social. Ils visent aussi à dénoncer tout ce qui contribue à perpétuer la violence, le sexisme et la discrimination à l'égard des femmes.

À plus grande échelle, les Calacs et les maisons d'hébergement jouent un rôle politique en exerçant des pressions auprès des gouvernements et des institutions publiques. Leur action vise à obtenir l'engagement de ces derniers à mettre en place des services qui répondent aux besoins des femmes francophones, tout en travaillant au changement social et législatif dans le but ultime d'enrayer toutes les formes de violence contre les femmes.

OBJECTIF DE LA FICHE

- Présenter brièvement l'approche et l'intervention féministes.

1. DÉFINITION DE L'APPROCHE FÉMINISTE

Dans ce document, comme dans tous les autres qui font partie de cette série de modules de formation pour les intervenantes des maisons d'hébergement, des Calacs et des autres organismes offrant des services en français en violence faite aux femmes, nous utiliserons tour à tour, et selon les circonstances, les termes « approche féministe », « analyse féministe » et « intervention féministe ».

Ces termes sont indissociables et plusieurs organismes, dont les Calacs et les maisons d'hébergement, qui offrent des services en français aux femmes victimes de violence, ont recours à ces termes. Ils guident leur façon d'intervenir auprès des femmes et leurs interventions sociales et politiques. Nous les définissons brièvement puisqu'ils le reviendront tout au cours de votre formation.

1.1. Analyse féministe ou approche féministe

L'analyse féministe ou l'approche féministe perçoit le phénomène de la violence contre les femmes non pas comme un problème individuel, mais comme un problème social.

Son objectif est de transformer simultanément la personne et la société. Cet objectif rejoint celui du mouvement féministe de l'Ontario français, lequel a réussi à englober les besoins individuels des femmes et les besoins de transformation des institutions sociales.

L'analyse féministe va de pair avec l'action politique, c'est-à-dire de réorganiser et d'équilibrer le pouvoir entre les femmes et les hommes et entre les femmes et l'État.

Cette quête de prise de pouvoir, **par** et **pour** les femmes, permet de leur redonner le pouvoir pour gérer leur vie sociale.

Pour les organismes francophones ayant adopté une analyse féministe, faire de l'action politique, c'est faire une analyse à partir de ce que les femmes vivent, développer un discours ancré dans la réalité, trouver les arguments nécessaires afin de préconiser des changements sociaux, et travailler collectivement à la transformation des inégalités sociales vécues par les femmes¹.

1.2. Intervention féministe

L'intervention féministe est fondée sur un rapport égalitaire entre l'intervenante et la femme violentée pour lui permettre de reprendre un pouvoir sur sa vie dans le but d'atteindre l'autonomisation. Elle vise à aider les femmes à prendre conscience de leur situation, à les soutenir dans leur cheminement vers une vie sans violence et à les aider à trouver activement des solutions qui leur permettent de se prendre en main individuellement et collectivement, et ce, tout en respectant leurs choix. L'intervention féministe propose aussi l'engagement social et le militantisme comme solutions communes à l'oppression dont les femmes font l'objet en tant que groupe social².

Ces définitions sont élaborées davantage dans les modules intitulés *Fondements de l'intervention féministe* et *Oppression des femmes et de certains groupes de femmes* et font partie de l'histoire des maisons d'hébergement et des Calacs que nous présentons à la fiche suivante.

1 Penwill *et collab.*, 1997.

2 Penwill, 2002.

Fiche 2 – Un brin d’histoire

Mise en contexte

Objectifs de la fiche

Exercice 1 : Histoire de votre organisme...

1. Tour d’horizon du développement des services en français en matière de violence faite aux femmes en Ontario
 - 1.1. Première vague d’investissements : 1976 – 1990
 - 1.2. Deuxième vague d’investissements : 1991 – 1995
 - 1.3. Troisième vague d’investissements : 1996 – 2000
 - 1.4. Quatrième vague d’investissements : 2001 – 2004
 - 1.5. Cinquième vague d’investissements : 2005 – 2007
2. Action ontarienne contre la violence faite aux femmes

Pour en savoir plus...

FICHE 2 – UN BRIN D’HISTOIRE

MISE EN CONTEXTE

Les années 1970 sont marquées, au Canada, par une lutte sans précédent contre la violence conjugale, le viol et l’agression à caractère sexuel et contre toutes les autres formes de violence qui s’exercent à l’égard des femmes. À cette époque, dans plusieurs régions ontariennes, les services n’étaient offerts qu’en anglais et la question de la violence envers les femmes francophones de la province était peu présente sur la place publique. Par exemple, dans la région d’Ottawa, les femmes se sont dotées, en 1975, de services spécialisés dans la lutte contre la violence sexuelle : le Centre d’aide aux victimes de viol d’Ottawa-Hull (*Ottawa-Hull Rape Crisis Centre*). Toutefois, une seule intervenante francophone y travaillait et, même si les services s’affichaient comme étant bilingues, les quarts de travail étaient loin d’offrir des services en français et l’ensemble des activités se déroulaient en anglais.

En Ontario français, les premières maisons d’hébergement sont marquées, à l’origine, par une volonté d’obtenir des premiers services féministes à l’intention des femmes francophones. Puisque les institutions (système juridique, médical, etc.) ne répondaient pas aux besoins particuliers de ces femmes, les organismes ont choisi l’approche féministe non seulement pour pallier l’absence de services pour les femmes violentées et agressées sexuellement, mais aussi pour contrer les nombreux préjugés qu’entretenait la population en général à l’égard des femmes qui en étaient les principales victimes. Ces organismes ont été créés par des femmes qui ont décidé de répondre elles-mêmes aux besoins des femmes francophones et de revendiquer des changements tant au niveau social que légal.

OBJECTIFS DE LA FICHE

- Découvrir l’histoire de votre organisme.
- Présenter le développement des services en français en matière de violence faite aux femmes en Ontario.



Exercice 1 : Histoire de votre organisme

Comme intervenante dans un Calacs, une maison d’hébergement ou un organisme offrant des services en violence faite aux femmes, connaissez-vous l’histoire de votre organisme? Cette histoire est importante et la connaître pourrait vous être utile, notamment, lorsque vous faites des présentations publiques.

- a. Tentez de répondre aux questions suivantes.
- Quand votre organisme a-t-il été fondé?
 - Qui étaient les femmes qui l'ont fondé?
 - Quels étaient les services en violence faite aux femmes offerts au début?
 - Quels services sont offerts maintenant?
 - Quels services ne sont pas offerts mais devraient l'être?
 - Quelle est la définition de l'intervention féministe de votre organisme?
- b. N'hésitez pas à vous informer auprès de vos collègues et de votre directrice ou à consulter les documents de l'organisme pour connaître cette histoire et pour comprendre comment elle a changé au cours des dernières années.
- c. Consignez ensuite vos réponses dans votre journal de bord.
-

1. TOUR D'HORIZON DU DÉVELOPPEMENT DES SERVICES EN FRANÇAIS EN MATIÈRE DE VIOLENCE FAITE AUX FEMMES EN ONTARIO

L'histoire des services en français (SEF) en matière de violence faite aux femmes est relativement récente et elle a connu une croissance rapide, tout particulièrement au cours des dix dernières années³. Cette histoire va de pair avec les investissements que les gouvernements ont octroyés dans les SEF en matière de violence faite aux femmes, en réponse le plus souvent aux demandes des femmes de la communauté franco-ontarienne et aux stratégies utilisées. Décrivons brièvement cette histoire.

Vagues d'investissements des gouvernements dans les services en français

L'adoption, en Ontario, de la *Loi sur les services en français de 1986* a permis aux femmes francophones de se mobiliser afin de revendiquer des services de santé et des services sociaux et communautaires, dont des services pour les femmes victimes de violence conjugale ou d'agression à caractère sexuel. Alors que quelques services en violence étaient déjà en place avant 1986, il faudra attendre jusqu'en 1994, puis en 1997 et ensuite en 2003, pour voir poindre un réseau de nouveaux services en violence pour servir les femmes francophones dans certains coins de la province. Le développement s'est ensuite accéléré dans les années 2005-2007, culminant en 2007, par l'annonce de la création de la maison d'hébergement francophone de Timmins.

À l'heure actuelle, et ce malgré les progrès des dernières années, les SEF en violence contre les femmes accusent toujours un retard important : ils sont limités ou même absents dans certaines communautés. Finalement, leur expansion demeure marquée par un historique de sous-financement.

3 Cette section est adaptée de Garceau et Brunet, 2004, p. 23-26.

Le bref historique qui suit donne un aperçu des vagues d'investissements qui ont mené à la création de SEF en violence. Nous pouvons y voir certains moments charnières qui ont marqué le mouvement francophone contre la violence faite aux femmes et qui ont permis de réunir les femmes francophones de la province qui luttent contre la violence faite aux femmes. Finalement, certaines décisions gouvernementales ont été cruciales dans le développement des SEF; nous ne signalerons que les plus importantes.

1.1. Première vague d'investissements : 1976 – 1990

- On assiste à la création de maisons d'hébergement : Maison d'amitié à Ottawa (1976), Maison Interlude à Hawkesbury (1983) et Habitat Interlude à Kapuskasing (1983). Ce développement de SEF est plutôt le fruit de groupes de femmes, car il n'existe pas de volonté manifeste de la part du gouvernement d'offrir des SEF.
- L'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) est fondée en 1988.

1.2. Deuxième vague d'investissements : 1991 – 1995

- Le gouvernement néo-démocrate annonce, en 1991, dans le cadre de l'*Initiative de prévention de la violence faite aux femmes*, la mise sur pied de SEF en matière de violence à caractère sexuel. Suite à des études de besoins, trois Calacs entièrement francophones sont créés :
 - l'Oasis Centre des femmes de Toronto,
 - le Centre Victoria pour femmes de Sudbury,
 - le Centre d'aide et de lutte aux agressions à caractère sexuel (Calacs francophone) d'Ottawa,

De plus, des services en agression à caractère sexuel au Centre de santé communautaire de Hamilton/Niagara sont mis en place.

Parallèlement, le gouvernement mandate sept Calacs anglophones d'offrir des SEF dans les localités de Cornwall, St.Catharines, Dubreuilville, Chatham-Kent, Windsor, North Bay, Timmins et dans le comté de Renfrew. Certains de ces Calacs reçoivent une enveloppe budgétaire pour offrir des SEF. Toutefois, en moins de cinq ans, la plupart de ces centres ne sont plus en mesure d'offrir des SEF. Ce constat d'échec convainc l'AOcVF de l'importance des SEF autonomes par et pour les femmes francophones, car là où les SEF sont autonomes dès le départ, les services se maintiennent et connaissent même une expansion.

- En 1991, le colloque « Relevons le défi » a lieu à Sudbury. Il s'agit du premier colloque portant sur l'intervention féministe dans le nord-est de l'Ontario. Il accueille plus de 200 femmes provenant de partout en Ontario français⁴.

4 Garceau, 1993.

Il est suivi, en 1994, par le colloque provincial « Sensibiliser, décider, agir » sur les agressions à caractère sexuel, à Ottawa, qui confirmera à l'AOCVF un mandat clair de revendication, de formation et de sensibilisation en vue du développement des SEF en matière de violence contre les femmes.

- En 1995, le gouvernement conservateur effectue des coupures de 5 % dans les budgets des services en violence conjugale et d'agression à caractère sexuel. Il impose aussi une coupure de 21 % dans les prestations d'aide sociale, ce qui crée une crise importante au sein des services aux femmes aux prises avec la violence, car elles sont les plus durement touchées par cette décision. Les services aux femmes francophones sont également éprouvés par ces politiques.

1.3. Troisième vague d'investissements : 1996 – 2000

- En 1997, le gouvernement conservateur annonce un financement de 27 millions \$, échelonné sur une période de quatre ans, pour le programme d'initiatives en matière de violence.
- De 1997 à 2001, l'AOCVF met en œuvre le *Plan stratégique de développement des services en français en matière de violence, 1997-2001*, avec un modeste financement de 600 000 \$, lequel sert principalement à consolider certains services existants en mettant en place des projets pilotes en violence conjugale. Des lignes régionales sont créées dans le Nord (Fem-Aide) et dans le Centre-Sud (Elle-écoute). Ces lignes assurent l'accès aux SEF pour les femmes isolées. Le Centre des femmes francophones du Nord-Ouest de l'Ontario, localisé à Thunder Bay avec des bureaux satellites à Marathon et à Geraldton, peut dorénavant offrir des services partiels aux femmes victimes de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel. En 2000, le Centre Victoria pour femmes de Sudbury crée le Projet Passeport (services d'intervention d'urgence et de soutien en violence conjugale et d'agression à caractère sexuel) et ouvre un bureau satellite à Sault Ste-Marie. À Toronto, en l'absence de tout autre SEF en violence conjugale dans la région, Oasis Centre des femmes, qui avait au départ un mandat uniquement en matière d'agressions à caractère sexuel, accepte le mandat double, soit d'offrir des services en matière d'agressions à caractère sexuel et en matière de violence conjugale. Le plan prévoit des services de soutien aux femmes immigrantes à Hamilton/Niagara, à Ottawa et à Toronto.
- En 1997, Sudbury accueille près de 300 femmes de toute la province au colloque « Visibles et partenaires ». Celui-ci porte sur les pratiques et sur les recherches féministes en milieu francophone⁵.

⁵ Garceau, 1997.

- En 1998, suite aux recommandations du jury du Coroner dans le meurtre d'Arlene May par son ex-conjoint, le gouvernement crée un Comité mixte de la violence familiale mandaté de conseiller le gouvernement sur l'établissement de priorités. Par la suite, le gouvernement améliorera le système judiciaire par des investissements massifs, notamment en créant des « tribunaux spécialisés dans l'instruction des causes de violence conjugale⁶ ».
- En 2000, le gouvernement annonce un programme d'appui transitoire, des programmes pour enfants témoins de violence et des projets d'immobilisation dans les maisons d'hébergement, dont une petite partie se retrouve dans les SEF. Il s'engage à financer une nouvelle maison d'hébergement francophone à Ottawa.
- À Ottawa, la Marche mondiale des femmes de l'an 2000 réunit des femmes francophones de tout l'Ontario.

1.4. Quatrième vague d'investissements : 2001 – 2004

- En 2001, l'AOCVF développe un deuxième *Plan stratégique de développement des services en français en matière de violence, 2001*, qu'elle dépose auprès de divers ministères du gouvernement ontarien. Ce plan propose un ajustement au financement des services existants en violence conjugale et en agression à caractère sexuel, ainsi que la mise sur pied de nouveaux services dans ces domaines.
- En 2002, le sous-financement des trois Calacs francophones (Oasis Centre des femmes à Toronto, le Centre Victoria pour femmes à Sudbury et le Calacs francophone à Ottawa) et des services en agression à caractère sexuel offerts au Centre de santé communautaire de Hamilton/Niagara est partiellement redressé. Les fonds octroyés aux huit projets pilotes amorcés en 1997 sont annualisés.
- En 2003, le gouvernement libéral annonce, dans son discours du Trône, qu'il entend se doter d'un plan d'action pour lutter contre la violence faite aux femmes. Lorsque ce plan paraîtra, il contiendra une section spécifique aux SEF, ce qui ne s'était jamais vu encore. En 2004, le gouvernement annonce diverses mesures pour contrer la violence conjugale, y compris 3,5 millions \$ pour des maisons de deuxième étape et 4,9 millions \$ pour une campagne de sensibilisation. Toutefois, il est impossible pour le moment de dire quelle proportion de ces subventions sera réservée aux SEF.
- En 2003, le service d'approche pour les femmes vivant dans les comtés de Prescott-Russell-Stormont-Dundas-Glengarry est instauré en partenariat avec trois maisons d'hébergement des cinq comtés de l'Est.
- Les lignes régionales francophones d'écoute et de crise serviront dorénavant toute la province, tant en violence conjugale qu'en agression à caractère sexuel. En 2004, le financement des lignes Elle-écoute et Fem-Aide est augmenté et une ligne régionale est créée pour la région de l'Est.

⁶ Voir Penwill, 2003.

- L'AOcVF dépose un troisième *Plan stratégique 2004 de développement des services en français en violence contre les femmes*.
- En 2004, le gouvernement libéral de l'Ontario soutient une première étape qui vise la mise en œuvre d'un Calacs francophone à Prescott-Russell.
- En août 2004, le gouvernement McGuinty annonce une augmentation de 3 % afin de soutenir les organismes communautaires qui offrent des lignes de crise et l'hébergement et des services de counselling aux femmes et aux enfants qui fuient la violence dans leur foyer.
- En novembre 2004, l'AOcVF tient des États généraux sur le développement des services en français en matière de violence contre les femmes⁷ pour faire le bilan du développement des SEF en matière de violence contre les femmes au cours des dix dernières années et pour faire le point sur l'avenir.

Réunissant plus de 150 personnes de tous les coins de la province, les États généraux suscitent des débats quant aux meilleures façons d'améliorer les SEF pour les femmes francophones aux prises avec de l'agression à caractère sexuel et de la violence conjugale. Les participantes demandent alors que soit mis en place un réseau complet de services à travers la province pour répondre aux besoins des femmes francophones dans toute leur diversité.

Malgré les réussites soulignées par les participantes aux États généraux, les constats du portrait provincial sur les SEF en matière de violence révèlent que le sous-financement chronique qui perdure depuis plusieurs années est au cœur de tous les défis. Il affecte plusieurs composantes des services dont, notamment :

- l'offre inégale de SEF en matière de violence d'une région à l'autre;
- le fait qu'il n'existe pas, dans la plupart des régions, de SEF comparables aux services offerts à la majorité anglophone;
- le manque de ressources des lignes d'écoute régionales pour remplir adéquatement leur mandat.

De plus, on relève les constats suivants.

- Dans plusieurs régions en situation minoritaire, les ressources financières et le faible pourcentage de population francophone ne permettent pas d'offrir des services distincts en agression à caractère sexuel et en violence conjugale.
- Il est important d'investir davantage dans des services d'approche (*outreach*) en raison des très grandes lacunes dans ces services.
- La prévention auprès des femmes, des jeunes et des enfants et dans les communautés est essentielle, mais elle demeure la parente pauvre des services en violence.

7 Au sujet des États généraux de 2004 de l'AOcVF, voir Garceau et Brunet, 2004, et Brunet et Garceau, 2004.

- L'établissement de partenariats est difficile à entretenir pour les organismes francophones.
- Plusieurs clientèles en émergence vont, à l'avenir, exiger des services adaptés à leurs besoins : les femmes marginalisées, les aînées, les femmes qui ont des problèmes multiples ou des problèmes de santé mentale, les immigrantes, les réfugiées, les sans statut, les survivantes de guerre, les femmes handicapées, les enfants et les jeunes, les lesbiennes, les femmes isolées.

Enfin, malgré ces défis et constats, les intervenantes présentes aux États généraux indiquent que les approches féministe et communautaire sont des stratégies gagnantes.

Le sous-financement chronique se fait sentir au niveau des ressources humaines qui s'épuisent, ce qui a un impact négatif sur la rétention du personnel en l'absence de salaires compétitifs et de conditions de travail adéquates. Les programmes de formation professionnelle pour les intervenantes de première ligne sont un besoin criant.

- Au lendemain des États généraux, le Secrétariat ontarien des services aux victimes (SOSV) du ministère du Procureur général (MPG) – le principal bailleur de fonds des centres d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles – annonce la mise en œuvre d'un Calacs francophone autonome à Timmins, dont le financement sera paritaire aux services de langue anglaise existants.

1.5. Cinquième vague d'investissements : 2005 – 2007

En février 2005, le SOSV reconnaît l'importance de l'autonomie des SEF et leur accorde la parité financière. Le MPG investit une nouvelle enveloppe qui permet la mise en œuvre de nouveaux Calacs autonomes à Thunder Bay, à London et à Prescott-Russell et celle d'un bureau satellite d'Oasis Centre des femmes à Brampton. Il corrige aussi le financement des centres autonomes existants à Ottawa, à Sudbury, à Toronto et à Hamilton.

En août 2006, la ministre madame Madeleine Meilleur, annonce une nouvelle enveloppe de près de 1 million \$ pour les SEF. Cette nouvelle enveloppe sert :

- à consolider les services de la Ligne de soutien provinciale pour femmes;
- à créer huit postes de travailleuses d'appui transitoire et de soutien au logement, dont certains dans des régions toutes nouvelles (comté de Renfrew, Kingston) et d'autres postes pour améliorer les services existants dans le Sud-Ouest, l'Algoma, la région de Timmins, l'Est ontarien et la région d'Ottawa;
- à élaborer des études de besoins pour deux nouvelles maisons d'hébergement dans les régions de Toronto et de Hamilton-Niagara; et
- à l'AOCVF pour une période de trois ans, afin d'effectuer la concertation et le soutien au développement des services en régions.

- Peu après, le SOSV et le ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) s'entendent pour créer un centre autonome francophone dans la région de la Huronie, lequel centre offrira des services dans les domaines de l'agression à caractère sexuel et en violence conjugale.

Au début de 2007, apprenant qu'une deuxième maison d'hébergement sera mise en œuvre à Timmins, la communauté des femmes francophones se mobilise et demande que sa gestion lui soit confiée. Le ministère la lui accordera en mai 2007.

Les acquis sont cependant fragiles. Il faut sans cesse veiller à ce que les nouvelles initiatives ne viennent pas contredire les principes établis, comme, par exemple, lorsque le SOSV lance un appel d'offres pour la région de l'Algoma en faisant état de services « bilingues », et ce, malgré les décisions de 2005 sur les SEF dans les Calacs. La communauté doit rester à l'affût et rappeler aux ministères leurs propres engagements.

En Ontario français, le développement des services en français en violence faite aux femmes a été soutenu par de nombreuses femmes au sein des maisons d'hébergement et des Calacs ainsi que par des femmes et des hommes à l'extérieur de ces organismes. Toutefois, la présence de l'AOCVF et de ses infatigables travailleuses aura permis de faire un lobbying politique sans précédent. Nous aimerions vous présenter rapidement cet organisme provincial.

2. ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

L'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOCVF) est créée en 1988. Il s'agit d'un regroupement provincial qui travaille à contrer l'oppression vécue par les femmes. Elle prône l'action par la coopération, afin de mieux répondre aux besoins des femmes francophones de l'Ontario, dans toute leur diversité. Cette action est basée sur une analyse féministe de la situation sociale des femmes. Ses principaux objectifs sont les suivants.

- Soutenir le développement de services en français.
- Diffuser de l'information concernant la violence faite aux femmes.
- Effectuer des démarches politiques afin de donner aux femmes leur place, d'obtenir la justice pour elles et de faire respecter leur droit à l'égalité.
- Produire du matériel en français.
- Développer un réseau de femmes impliquées dans les services en vue d'analyser les enjeux qui les concernent et développer une démarche réfléchie qui reflète ce qu'elles vivent dans chacune de leur communauté.
- Soutenir l'action des intervenantes.
- Développer la concertation et la communication entre les groupes communautaires, les agences et les organismes⁸.

⁸ Godin et Sirois, 1996; Penwill *et collab.*, 1997.

L'AOcVF joue donc un double rôle depuis ses débuts. Elle offre des services à ses membres par la formation, l'analyse des enjeux et les publications, et elle est active dans le démarchage afin d'améliorer l'accès aux services en français et d'obtenir des changements législatifs aux politiques et programmes gouvernementaux. Partagée entre ces deux vocations, travaillant autant dans le domaine de l'agression sexuelle que dans celui de la violence conjugale, son mandat est vaste. Cependant, au fil des ans, l'AOcVF s'est bien tirée d'affaires, grâce au soutien de ses membres en régions et aux agentes et agents des ministères qui ont cru à la nécessité d'une offre de SEF de qualité. De nombreux projets se sont réalisés au niveau de la formation, de l'analyse des enjeux, du démarchage, de la production de publications, entre autres. D'ailleurs, en 2006, la Direction générale de la Condition féminine de l'Ontario accordait une importante subvention assurant la continuité de l'initiative de formation, pour une période de trois ans.

Cette courte histoire a brossé les grandes lignes des principaux moments du développement des services en français offerts aux femmes victimes de violence ou d'agression à caractère sexuel en Ontario français. Vous faites partie de cette histoire qui se poursuit.

POUR EN SAVOIR PLUS LONG...

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes. En ligne : <http://francofemmes.org/aocvf/>

Ce site regroupe l'ensemble des publications en ligne de l'AOcVF et vous pourrez aussi y consulter toute une gamme de ressources.

Garceau, M.-L. et L. Brunet. 2005. *États généraux 2004. Développement des services en français en matière de violence contre les femmes. Rapport des États généraux*. Ottawa : AOcVF. En ligne : http://francofemmes.org/aocvf/index.cfm?Sequence_No=38940&Id=38941&Art=all&Repertoire_No=-1051436664&voir=publi_detail&Image=0

Ce site comprend le rapport complet des États généraux de 2004.

Brunet, L. et M.-L. Garceau. 2004. *Faire autant avec si peu... Bilan et profil des services en français en matière de violence contre les femmes (1994-2004)*. Ottawa : AOcVF. En ligne : http://francofemmes.org/aocvf/index.cfm?Sequence_No=38940&Id=38942&Art=all&Repertoire_No=-1051436664&voir=publi_detail&Image=0

Vous trouverez, dans ce site, le bilan et le profil des services en français en matière de violence contre les femmes.

Fiche 3 – Philosophie, valeurs et principes

Mise en contexte

Objectifs de la fiche

1. Philosophie des Calacs et des maisons d’hébergement
2. Balises des services
 - 2.1. Principes directeurs
 - 2.2. Portrait idéal d’un service en français de qualité à atteindre

Pour en savoir plus long...

FICHE 3 – PHILOSOPHIE, VALEURS ET PRINCIPES

MISE EN CONTEXTE

Dans la première partie de ce module, il a été brièvement question de la perspective féministe adoptée par les Calacs et les maisons d'hébergement afin d'offrir des services en français aux femmes violentées de l'Ontario français. Dans cette fiche, nous approfondissons d'abord la philosophie de ces organismes en présentant les balises du développement des services en français et les principes directeurs des organismes. Puis, nous présentons les luttes menées, particulièrement au cours des dernières années, pour l'obtention de services en français à partir du portrait idéal des services en violence faite aux femmes francophones que les organismes veulent mettre en place dans tout le réseau francophone.

OBJECTIFS DE LA FICHE

- Comprendre la philosophie des Calacs et des maisons d'hébergement.
- Examiner les balises des services de ces organismes.
- Comprendre les principes directeurs de ces organismes.
- Présenter le portrait idéal des services en français en violence faite aux femmes.

1. PHILOSOPHIE DES CALACS ET DES MAISONS D'HÉBERGEMENT

Bien que les Calacs et les maisons d'hébergement aient des spécificités et des mandats distincts, ces organismes partagent une philosophie et des valeurs similaires⁹. En effet, la plupart des Calacs et des maisons d'hébergement offrant des services en français en Ontario ont été créés à partir du besoin de servir les femmes francophones. Ce sont des services offerts **par** et **pour** les femmes francophones. Leurs services ont été mis en place en réaction à l'absence de services institutionnels pour servir les femmes violentées ou à leur incapacité à ce faire. Ce sont des services alternatifs.

Ces organismes se distinguent parce qu'ils :

- sont autonomes, ont leur propre conseil d'administration et ne sont pas administrés par des institutions, mais par des femmes ancrées dans leur communauté d'appartenance;
- sont issus de la base, c'est-à-dire des groupes de femmes, et ont adopté une philosophie féministe d'analyse et d'intervention et une approche communautaire;
- interviennent avec les femmes en leur offrant de l'aide concrète pour qu'elles augmentent le pouvoir dans leur vie et que diminue ou cesse la violence subie;

9 Cette section est adaptée de Garceau et Brunet, 2004, p. 9.

- interviennent au niveau de la sensibilisation, de la prévention et de l'éducation afin d'informer les groupes sociaux sur la réalité des problèmes de violence, de susciter des changements dans les rapports sociaux entre les femmes et les hommes, de changer la socialisation traditionnelle des femmes, de favoriser les échanges entre les femmes et de trouver des alternatives afin de contrer les situations de violence;
- font du développement communautaire pour encourager la communauté à se mobiliser pour prévenir la violence et pour l'éliminer;
- ont choisi de se regrouper afin de se concerter et d'agir collectivement auprès des instances politiques pour défendre les droits des femmes et des enfants de l'Ontario français afin qu'elles et ils puissent vivre dans une société sans violence;
- luttent, revendiquent, exercent des pressions afin d'obtenir des réformes sociales et juridiques qui visent l'atteinte des droits à l'égalité des femmes;
- luttent pour que leur expertise et leur autonomie soient reconnus par l'octroi d'un soutien financier adéquat.

Il importe de mentionner que certains autres organismes, comme les centres de santé communautaire, les services familiaux et les centres de ressources communautaires, peuvent partager et pratiquer la philosophie et les valeurs décrites ci-dessus, mais il s'agit d'exceptions où tous les paliers de l'organisme adoptent et mettent en œuvre ces valeurs de manière permanente.

En plus de donner des services de première ligne aux femmes victimes de violence, les Calacs et les maisons d'hébergement agissent comme un phare dans leur communauté. Leur rôle est vital, à la lumière de la souffrance et de l'exploitation que vivent encore les femmes et les enfants dans le quotidien.

2. BALISES DES SERVICES

En 1997, l'AOCVF entame un processus de planification stratégique de développement des services en français en matière de violence contre les femmes¹⁰. AOCVF part du constat que la majorité des services en français en matière de violence offerts par les organismes dits « bilingues » (surtout ceux situés dans des régions où les francophones sont très minoritaires) laissent beaucoup à désirer. Dans ces organismes, les travailleuses francophones y vivaient beaucoup d'oppression et on ne leur donnait pas les ressources nécessaires pour offrir des services de qualité en français. Malgré le soutien de l'AOCVF, elles étaient incapables de remplir convenablement leur mandat auprès de la communauté francophone et plusieurs ont démissionné de leur poste.

Cette réalité ne fait qu'amplifier la volonté de l'AOCVF et du mouvement francophone contre la violence faite aux femmes à revendiquer des SEF en matière de violence gérés **par** et **pour** les femmes francophones.

¹⁰ Cette section est adaptée de Garceau et Brunet, 2004, p. 34-37.

Deux pierres angulaires fournissent les balises au développement des services : les principes directeurs et le portrait idéal d'un service en français de qualité.

2.1. Principes directeurs

Lors de la rencontre initiale des membres du comité encadreur du premier plan stratégique de l'AOCVF en 1997, treize principes directeurs sont adoptés.

Ces principes féministes sont l'une des deux pierres angulaires sur laquelle s'appuie la vision des organismes quant au développement des services en français en matière de violence faite aux femmes. Ils encadrent leurs revendications aux niveaux locaux, régionaux et provinciaux et sont au fondement même des organismes existants.

1. Les femmes d'expression française de la province ont droit à des services en français en matière de violence contre les femmes, peu importe leur lieu de résidence.
2. Les femmes ont droit à l'accessibilité et à la gratuité des services partout en province.
3. Les services en français à l'intention des femmes victimes de violence doivent être autonomes, libres d'agir et gérés par et pour les femmes francophones.
4. Les services en matière de violence contre les femmes doivent être développés et gérés dans une perspective d'analyse féministe de la violence contre les femmes.
5. Les services en matière de violence contre les femmes doivent refléter et desservir les femmes dans leur diversité.
6. Les services en français en matière de violence contre les femmes doivent demeurer communautaires et ne pas être absorbés à l'intérieur d'institutions ou de services de santé, afin de maintenir leur latitude quant à l'action et pour démontrer que la violence n'est pas un problème individuel de santé, mais un problème d'ordre social.
7. Les services en matière de violence contre les femmes doivent être assurés de continuité par le gouvernement.
8. Le plan stratégique doit être conçu dans une perspective de vision provinciale globale, et non en opposant les intérêts des diverses régions.
9. Les services en matière de violence contre les femmes ne suffisent pas, à eux seuls, à éliminer la violence contre les femmes. Le plan stratégique doit reconnaître la complexité du problème et viser une intervention globale sur le système dans lequel se produit la violence contre les femmes.
10. La prévention est au centre de notre intervention, et comprend l'ensemble des moyens à prendre pour prévenir la violence contre les femmes, sur une base sociale et non individuelle.

11. Le gouvernement et les fournisseurs de services en français en matière de violence contre les femmes doivent reconnaître leur redevabilité à la communauté francophone et s’y engager.
12. Les services en français en matière de violence contre les femmes doivent bénéficier du financement approprié pour répondre aux besoins des femmes francophones dans toute la province.
13. Toute livraison de services doit être pensée en fonction du droit de chaque femme à l’égalité, à la sécurité et la liberté, aux droits garantis dans la *Charte canadienne de droits et libertés*¹¹.

Une fois ces principes instaurés et soutenus par les maisons d’hébergement et les Calacs faisant partie de l’AOcVF¹², il fallait aussi mettre en place un modèle de développement des services en français de qualité. Ce portrait représente ce que tous les organismes aimeraient voir se réaliser pour l’ensemble de la province.

2.2. Portrait idéal d’un service en français de qualité à atteindre

Le portrait idéal d’un service en français de qualité est élaboré en 1998 dans le cadre d’une étude réalisée par Lucie Brunet sur l’ensemble des SEF en matière de violence en Ontario¹³. L’étude présente les éléments qui définissent de façon concrète ce que sont des services en français de qualité dans le domaine de la violence. Cette définition représente un idéal à atteindre pour assurer l’accessibilité et la qualité des services féministes et en français en matière de violence.

Le portrait suivant est, en quelque sorte, un aide-mémoire qui permet aux organismes et aux ministères de voir dans quelle mesure les services sont accessibles et de qualité.

1. Le personnel est francophone et compétent.
 - Le service est géré par des femmes francophones qui ont le pouvoir de prendre les décisions qui affectent les services.
 - La qualité des services offerts en français est équivalente ou supérieure à celle des services offerts à la communauté anglophone.
 - Tout le personnel s’exprime couramment en français, à l’oral et à l’écrit.
 - On retrouve du personnel francophone à tous les niveaux de l’éventail des services offerts par l’organisme.
 - Le personnel est sensible à la réalité et à l’oppression des francophones en milieu minoritaire et à leur diversité.

11 AOcVF, 1998.

12 Ces principes ainsi que le portrait idéal d’un service en français de qualité ont été entérinés et adoptés lors des États généraux de 2004.

13 Brunet, 1998, et Brunet et Garceau, 2004, p. 36.

- Le personnel est engagé et fait preuve d'empathie et de respect face à la clientèle.
- Les intervenantes possèdent les compétences et la formation nécessaires pour offrir un service de qualité.

2. Les ressources humaines et financières sont suffisantes.

- Les ressources humaines et financières sont suffisantes pour pouvoir répondre à la demande et faire le travail de développement communautaire nécessaire.
- La continuité du service est assurée.
- Des bénévoles francophones contribuent aux activités de l'organisme, mais le service ne dépend pas seulement d'elles, ou peu, pour fonctionner.

3. Tous les services sont garantis et accessibles en tout temps.

- Les usagères des services peuvent se faire servir entièrement en français du début à la fin.
- Toute la gamme des services offerts est disponible en français.
- L'accès au service en français est garanti en tout temps et non seulement sur demande.
- Les services répondent aux besoins.
- Les services sont accessibles aux femmes qui habitent loin.
- Les services sont permanents.
- Pour les services d'urgence, le personnel francophone est disponible 24 heures par jour, sept jours par semaine.
- Le personnel est stable.
- Le service est gratuit.
- Le service est confidentiel.
- Le matériel en français est facile à comprendre et à utiliser par toutes les femmes.

4. Les services ont une approche féministe et holiste qui respecte la diversité des femmes.

- Les services offerts ont une orientation féministe fondée sur le respect, les choix offerts aux femmes, la prévention et le changement social.
- Ils offrent une gamme d'options aux femmes.
- Les services se veulent holistes et axés sur les besoins des usagères.

- Les services sont accessibles aux femmes dans leur diversité et peuvent répondre aux besoins des femmes des minorités raciales et culturelles, des femmes vivant avec un handicap et des autres femmes ayant des besoins spéciaux.
- On y privilégie la prise en charge et la responsabilité individuelles et collectives.

5. La structure organisationnelle appuie l'offre et le développement des services.

- La structure est homogène francophone et autonome.
- L'organisme prend au sérieux son mandat de servir les femmes francophones.
- L'organisme fait une offre active des services en français.
- La publicité et les interventions médiatiques se font en français.
- Les communautés francophones et anglophones sont bien informées de l'existence du service.
- La direction et le personnel créent un climat qui incite les usagères à se sentir à l'aise de s'exprimer en français.
- Les employées sont soutenues par d'autres collègues francophones dans le même domaine.
- Le conseil d'administration et les comités sont formés de femmes francophones représentatives de la communauté.
- La direction et les responsables des divers services ou programmes sont d'expression française et sont sensibles à la réalité de la femme francophone minoritaire.
- La formation à l'intention du personnel et des bénévoles est disponible en français et correspond aux besoins de la clientèle.
- Le réseautage et l'aiguillage vers des ressources connexes se font en français quand cela est possible.
- Le service est redevable à la communauté francophone et reflète ses valeurs.

Fortes de ces principes et de ce portrait idéal des services en violence faite aux femmes, les travailleuses de l'AOCVF et celles de ses organismes membres ont réussi à offrir de plus en plus de services aux femmes victimes de violence. Au cœur de ces réussites réside la concertation. Cette concertation est la clé, notre clé pour le développement des SEF en matière de violence faite aux femmes. C'est par la concertation que les services en français en violence ont réussi à offrir une gamme élargie de services, à avoir une influence auprès des décideurs politiques, à obtenir une reconnaissance quant à l'importance des services en français en violence et, surtout, à innover dans la façon d'offrir des services aux femmes victimes de violence conjugale, d'agression à caractère sexuel et d'autres formes de violence. Encore ici, c'est une histoire à suivre... la nôtre!

POUR EN SAVOIR PLUS LONG...

Brunet, L. et M.-L. Garceau. 2004. *Faire autant avec si peu... Bilan et profil des services en français en matière de violence contre les femmes*. Ottawa : Action ontarienne contre la violence faite aux femmes. En ligne : http://francofemmes.org/aocvf/index.cfm?Sequence_No=38940&Id=38942&Art=all&Repertoire_No=-1051436664&voir=publi_detail&Image=0

Fruit de nombreuses consultations, le bilan dresse le portrait de l'évolution des services en français (SEF) en violence au cours de la dernière décennie (1994-2004) et propose divers éléments pouvant guider leur développement.

Le deuxième chapitre expose l'état de la situation de la violence au Canada et en Ontario. Le troisième chapitre fait une rétrospective du développement des SEF en violence en Ontario. Le chapitre quatre présente les résultats d'un sondage réalisé par les chercheuses auprès de 19 organismes offrant des SEF. Le chapitre cinq présente des minis portraits régionaux et les particularités des SEF dans chaque grande région. Le sixième chapitre aborde le rôle du gouvernement et traite de l'évolution et de l'impact de trois gouvernements successifs à Queen's Park depuis 1994. Finalement, les auteures présentent les éléments prioritaires qui ont été identifiés dans le bilan.

FICHE 4 – AUTOÉVALUATION DU MODULE

Au terme de ce module, nous aimerions que vous puissiez évaluer vos connaissances sur le développement des services en français en matière de violence faite aux femmes francophones en Ontario.

Pour ce faire, voici quelques questions sur lesquelles vous pouvez vous pencher. Notez vos réponses dans votre journal de bord.

- Suite à vos recherches sur votre organisme, pouvez-vous répondre aux questions suivantes :
 - quand et par qui a-t-il été fondé?
 - quelle est sa mission et quelle est son approche?
 - quels sont les services et les programmes qui y sont présentement offerts?
 - quels sont les services et les programmes que vous souhaiteriez mettre en place dans l'avenir?

- Présentez brièvement la définition de l'approche féministe adoptée par votre organisme.

- Pouvez-vous expliquer l'importance de l'histoire collective du développement des services en français en violence en Ontario et son importance pour la solidarité du réseau des Calacs et des maisons d'hébergement?

CONCLUSION

Le mouvement des femmes franco-ontariennes a su se tailler une place en Ontario. Il a aussi fait valoir les besoins spécifiques des femmes d'expression française aux prises avec de la violence conjugale et de l'agression à caractère sexuel. Cependant, ses acquis sont fragiles. D'une part, la continuité et le développement des Calacs et des maisons d'hébergement dépend des divers ministères et gouvernements. Or, au fil des ans, nous avons assisté à des revirements dans les ministères ou à des changements de gouvernement provincial. D'autre part, le développement des organismes est marqué par de nombreux défis : manque de ressources, préoccupations quant à la relève du personnel, enjeux juridiques et sociaux en matière des droits à l'égalité des femmes, etc. Le travail de revendication est donc constant.

Ce qui fragilise les développements obtenus, c'est aussi la capacité de la communauté franco-ontarienne de soutenir le mouvement des femmes. En effet, plusieurs questions se posent.

- Quelle est la place des groupes de femmes et de leurs revendications dans la société franco-ontarienne?
- Dans l'ensemble, la société franco-ontarienne et ses diverses instances reconnaissent-elles que le mouvement des femmes contribue à l'épanouissement de la communauté par la création d'emploi, l'éducation politique des francophones et l'obtention d'engagements face aux SEF?
- Quelle place les établissements d'éducation postsecondaire accorderont-ils à de nouveaux programmes destinés à former les intervenantes de première ligne, de plus en plus nombreuses?

En matière de violence contre les femmes, les défis demeurent. La violence ne semble pas diminuer. La société canadienne est confrontée à des situations de violence contre les femmes qui dépassent l'imagination (meurtres de femmes vulnérables à Vancouver, disparition de 500 femmes autochtones et de nombreuses femmes à Edmonton depuis cinq ans, etc.). Par ailleurs, le gouvernement canadien a réduit considérablement le financement de certains organismes, dont Condition féminine Canada, où la recherche et la revendication des droits à l'égalité ne sont plus permises. Il s'agit d'un ressac contre les gains péniblement acquis par les groupes de femmes au cours des dernières décennies. Le Programme de contestation judiciaire, si utile aux femmes, n'existe plus. Les femmes francophones de l'Ontario, de par leur statut doublement minoritaire, voient leurs acquis menacés.

Les femmes francophones de l'Ontario et les organismes qui luttent contre la violence faite aux femmes sont à un tournant de leur développement : elles disposent de plus en plus d'infrastructures qui leur permettent de faire valoir leurs droits. Toutefois, il n'est pas encore temps de s'asseoir sur ses lauriers et de penser que la lutte est terminée, alors qu'elle ne fait que commencer.

BIBLIOGRAPHIE

- Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF). 1998. *Plan stratégique de développement des services en français en matière de violence, 1997-2001*. Ottawa : AOcVF.
- Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF). 1999. *Y a-t-il oppression des femmes francophones?* Ottawa : AOcVF.
- Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF). 2001. *Plan stratégique de développement des services en français en matière de violence, 2001*. Ottawa : AOcVF.
- Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF). 2004. *Plan stratégique 2004 de développement des services en français en violence contre les femmes*. Ottawa : AOcVF.
- Brunet, L. 1998. Les services en français en matière de violence faite aux femmes : le défrichage d'un chemin tortueux. Ottawa : Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.
- Brunet, L. et M.-L. Garceau. 2004. Faire autant avec si peu... Bilan et profil des services en français en matière de violence contre les femmes (1994-2004). Ottawa : Action ontarienne contre la violence faite aux femmes. En ligne : http://francofemmes.org/aocvf/index.cfm?Sequence_No=38940&Id=38942&Art=all&Reertoire_No=-1051436664&voir=publi_detail&Image=0 (Page consultée le 5 mars 2008).
- Garceau, M.-L. (dir.). 1993. *Relevons le défi! Actes du colloque sur l'intervention féministe dans le Nord-Est de l'Ontario*. Boucherville, Ottawa : Actexpress et Presses de l'Université d'Ottawa, Gaëtan Morin éd.
- Garceau, M.-L. (dir.) (avec la collaboration de T. Grandmont et S. Larocque). 1997. « Visibles et Partenaires – pratiques et recherches féministes ». *Reflets, Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire*, vol. 3, no 1.
- Garceau, M.-L. et L. Brunet. 2005. *États généraux 2004. Développement des services en français en matière de violence contre les femmes. Rapport des États généraux*. Ottawa : AOcVF. En ligne : http://francofemmes.org/aocvf/index.cfm?Sequence_No=38940&Id=38941&Art=all&Reertoire_No=-1051436664&voir=publi_detail&Image=0 (Page consultée le 5 mars 2008).
- Godin, C. et G. Sirois. 1996. « La violence faite aux femmes : analyse de la situation en Ontario français », *Reflets, Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire*, vol. 2, no 1, p. 116-133.
- McCreary, G. et L. Rogers. Sans date. *Guide d'organisation des groupements féministes. Pour améliorer l'efficacité de l'organisation*. Saskatchewan : Secrétariat d'État.

- Penwill, K. 2002. *Vivre dans la zone grise – Un document de réflexion en matière d'intervention féministe auprès des femmes et des enfants*. Ottawa : Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.
- Penwill, K. 2003. *Les tribunaux spécialisés en violence familiale ont-ils amélioré la situation des Ontariennes?* Ottawa : Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.
- Penwill, K., G. Pharand, G. Sirois et L. Toone. 1997. « Action politique à la mode de chez nous », *Reflets, Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire*, vol. 3, no 2, p. 166-186.
- Sensibiliser, décider, agir*. 1994. Ottawa : Actes du colloque provincial sur les agressions à caractère sexuel.
- Women's Self-Help Network, 1984. *Working Collectively*. Campbell River: Ptarmigan Press.